



Appel à participation à la commission financière extra-municipale de Chanteau

Dans ses projets de fonctionnement la municipalité s'est engagée à mettre en œuvre la pratique de la « **démocratie participative** » qui permet aux habitants de la commune de pouvoir s'intéresser directement aux affaires de celle-ci en échangeant avec des responsables et en approfondissant les dossiers. Elle permet aussi de pouvoir donner son avis sur les sujets abordés.

Selon l'article L 2143-2 du code général des collectivités locales, le conseil municipal s'apprête à créer pour Chanteau une « **Commission Financière Extra-municipale** » au sein de laquelle **vingt habitants pourront participer à tous les échanges**. Elle est placée auprès du Maire qui en désigne la personne responsable pour la présider et l'animer.

L'objectif est de permettre aux habitants qui le souhaitent de **mieux connaître et comprendre les finances de la commune**, et aussi de pouvoir **faire part au Maire de leurs réflexions et suggestions**.

Cette commission n'a aucun pouvoir décisionnel, et ne peut qu'émettre des avis. Ses avis sont transmis au Maire qui peut en informer le Conseil Municipal.

Ses travaux peuvent porter notamment sur l'ensemble des aspects financiers de la commune : orientations budgétaires, grandes masses budgétaires, investissements, dette, tarifications des services et prestations. Le Maire peut questionner la commission sur des aspects précis.

Vingt représentants des habitants de la commune, inscrits sur les listes électorales peuvent, sur le mode **volontaire et bénévole**, être désignés pour **siéger au sein de la commission**. Ils sont nommés par le Maire en réponse à un appel à participation auprès de tous les habitants. En cas de candidatures plus nombreuses un équilibre devra être établi en fonction des âges, du quartier, des profils.

La commission devrait se réunir quatre fois par an (en principe le vendredi à 16 heures), l'invitation et l'ordre du jour sont adressés par messagerie.

Pour ceux qui sont volontaires pour y participer, merci d'adresser votre demande de participation en messagerie **avant le Lundi 15 Juin 2026 à** : chanteaufinances@gmail.com

En précisant en plus de votre nom et prénom, votre adresse mail, votre adresse postale, votre date de naissance. En effet s'il y avait trop de demandes un équilibre interne serait recherché en fonction de ces données.

Une réponse sera adressée à tous les postulants. Il peut être envisagé de se réunir dès la fin du mois de juin prochain.

Merci et bienvenue à tous les Chanteausiens qui répondront à cet appel à participation volontaire.

Le Conseil Municipal